Mission régionale d'autorité environnementale

Région Hauts de France

Relevé de décisions de la séance du 19 septembre 2017

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :
- Philippe DUCROCQ
- Denise LECOCQ
- Etienne LEFEBVRE

Décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

Néant

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Elaboration du PLU de Saint Sauflieu (80)
- Elaboration de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine du Crotoy (80)

Avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Révision du PLU de Somain ayant pour objet une modification de la zone Ac (59)
- Mise en compatibilité des PLU des communes traversées par le projet de mise au gabarit européen de l'Oise[1] (MAGEO) (60)
- Mise en compatibilité du PLU de Labosse pour construction d'un bâtiment agricole (60)

Délibération sur un cadrage préalable formel

- cadrage préalable du SAGE Scarpe amont (62)

Désignation d'un coordonnateur de la MRAe pour un dossier non soumis à délibération collégiale

Néant

Autres décisions

La révision du PLU de Somain (59) ayant pour objet la modification de zonage de cités minières fera l'objet d'un avis tacite.

La présidente de la MRAe

Patricia CORREZE-LENEE

1 Communes de Armancourt, Brenouille, Compiègne, Creil, Houdancourt, Jaux, La Croix Saint Ouen, Le Meux, Longueuil Sainte Marie, Margny lés Compiègne, Montataire, Nogent-sur-Oise, Ponpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rhuis, Venette, Verberie, Verneuil-en-Halatte, Villers-Saint-Paul.